



« **SENSIBILISATION AUX RISQUES PSYCHOSOCIAUX : RPS** »

Public :

Managers, Codir, IRP et salariés

Prérequis :

Savoir parler, écrire et lire le français

Durée de formation :

7 heures

1 jour

Inscription :

Pour toute demande d'inscription, veuillez nous contacter au 06 09 90 05 41 ou par email : pascale.girod@peps-equilibre.com

Objectifs :

Connaître les principaux facteurs de risques psychosociaux ; Connaître les enjeux liés au RPS : cadre légal, obligations juridiques de l'employeur ; Comprendre la dynamique d'apparition des RPS : nature du phénomène, mode d'apparition

Moyens et modalités :

Présentiel

Alternance de théorie et de pratique

Moyens Techniques :

Tables, chaises, supports visuels, ordinateur, paperboard et feutres, vidéo-projecteur

Document actualisé le 14/10/2024



Adaptation et suivi de la formation :

Un suivi de la formation et accompagnement seront réalisés tout au long de la formation. La formation pourra être adaptée pour palier à des difficultés majeures rencontrées par l'apprenant.

Évaluation de parcours :

Le contrôle de connaissances permettant de vérifier le niveau de connaissances acquis, est effectué selon les modalités suivantes :

Questionnaire

Évaluation du besoin :

Un questionnaire sera proposé pour analyser l'adéquation du besoin de formation avec les formations dispensées.

Test de positionnement :

Un test de positionnement sera proposé pour adapter la formation avec le niveau de connaissance du stagiaire

Validation de votre inscription :

A l'issue de votre candidature, vous recevrez par email une convocation pour participer à la formation accompagner d'un livret d'accueil récapitulatif l'ensemble des informations vous permettant de vous préparer.

Délai d'accès :

Un délai minimum et incompressible de 14 jours entre l'inscription et l'accès à la formation est appliqué.

Document actualisé le 14/10/2024



Handicap :

Toutes les formations dispensées à PEP'S EQUILIBRE sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Lors de l'inscription à nos formations, nous étudions avec le candidat en situation de handicap et à travers un questionnaire les actions que nous pouvons mettre en place pour favoriser son apprentissage. Pour cela, nous pouvons également nous appuyer sur un réseau de partenaires nationaux préalablement identifiés.

Coordonnées du référent handicap :

AGEFIPH

Isabelle GRUYELLE
04 74 94 20 21
rhf-ara@agefiph.asso.fr

MDPH

MDPH 63 11 rue Vaucansson 63100 Clermont-Ferrand
04 73 74 51 20
mdph@mdph63.fr

CAP EMPLOI

19 boulevard Berthelot
63400 - Chamalières
Tel : 04 73 16 18 18

Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés

Association APAJH du Puy-De-Dôme
78 Boulevard François Mitterrand 63000 Clermont-Ferrand

Le Prix :

1800 euros HT soit 2 160,00 TTC

Contact :

GIROD Pascale
pascale.girod@peps-equilibre.com
06 09 90 05 41

Document actualisé le 14/10/2024



QUELQUES CHIFFRES:

	Taux de satisfaction : [en%]	Nombre de stagiaire :
2023	93 %	90
2024	94 %	170

Document actualisé le 14/10/2024



« SENSIBILISATION AUX RISQUES PSYCHOSOCIAUX : RPS »

PROGRAMME DE FORMATION DETAILLE

MODULE 1 : INTRODUCTION

Durée : 2 heures

Objectif : A l'issue du module le stagiaire sera capable de connaître les différents facteurs de risques psychosociaux

Chapitre 1 : De quoi parle t-on quand on évoque les RPS ?

Chapitre 2 : Qu'est-ce que la prévention ?

Chapitre 3 : Qu'est-ce que le stress ?

Chapitre 4 : A quels signaux détecte-t-on qu'un collaborateur va mal ?

Chapitre 5 : Le Harcèlement Moral, qu'est-ce que c'est ?

Chapitre 6 : Le Harcèlement Sexuel, qu'est-ce que c'est ?

Chapitre 7 : Quels sont les facteurs internes à l'entreprise ?

Chapitre 8 : Quels sont les acteurs extérieurs à l'entreprise ?

...

Évaluation Module 1

MODULE 2 : LES OUTILS

Durée : 3 heures

Objectif : A l'issue du module le stagiaire sera capable de connaître et maîtriser les outils de préventions des risques psychosociaux

Chapitre 1 : Le modèle Karasek

Chapitre 2 : Les éléments à prendre en compte pour apprécier le niveau de l'attitude décisionnelle dans une situation de travail

Chapitre 3 : L'entretien de Soutien Social

Chapitre 4 : Les différents types de soutien social

...

Évaluation Module 2

MODULE 3 : NOS BONNES PRATIQUES

Durée : 2 heures

Objectif : A l'issue du module le stagiaire sera capable de connaître et maîtriser les outils de gestion des risques psychosociaux

Chapitre 1 : Gérer, Accompagner un salarié en surcharge

Chapitre 2 : Gérer, Accompagner un salarié dont le travail s'avère insuffisant

Chapitre 3 : Gérer, Accompagner un salarié en conflit avec un autre salarié

...

Évaluation Module 3

Document actualisé le 14/10/2024



CV du formateur

Pascale GIROD

06.09.90.05.41

pascale.girod@orange.fr
Permis B, véhicule

RESPONSABLE RESSOURCES HUMAINES

*Dynamique, Organisée, Agile, Attentionnée,
Enthousiaste*



Compétences

Organisation Activité Equipe 100 personnes
Plan d'action et Intelligence Collective
Pilotage Performance de CODIR
Gestion de projets nationaux et régionaux
Accompagnement Formation Managers
Re-lecture Livre 1 dans le cadre de PSE
Animation cohésion d'équipe
Formation Accompagnement au changement

Créativité
Sens du relationnel et régulation des tensions
Sens du service
Réactivité
Orientation résultat
Capacité d'analyse
Transfert de compétences
Anticipation, Adaptation

Formations

**2013 D.U. (BAC+5)
Conseiller en prévention des risques psycho-sociaux** - Faculté de Cergy Pontoise
1988 Maîtrise TOURISME (niveau)
Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand
1986 BTS Tourisme option distribution vente - Groupe École des Cadres Vichy

INSTRUCTEUR MBSR :
programme validé par la HAS
Certifiée en Intelligence Emotionnelle (EQ.I 2.0)
En cours de formation de Coach et TCC

Expériences professionnelles

Depuis Juin 2017 : Création Pep's Equilibre : Partenaire Terrain
Missions : Grands groupes : pour des CODIR, des RH, des CSE, des superviseurs de production :

Co-crédation programme CODIR sur : la vision, la stratégie, la cohésion d'équipe, les transformations
Jeux sensibilisation prévention des RPS
Animation pour CSE : programme sur-mesure
Crédation pour salariés métallurgie d'une boîte à outils pour accompagner salariés fragilisés et formation d'une équipe référente en visio.

2010 – 2017 Responsable d'activité et spécialiste Qualité de Vie au Travail - ALTEDIA Auvergne

Missions : organisation , coordination PSE multi-sites en tant que chef de projet
Accompagnement sur des problématiques RPS

2008 – 2010 Responsable du développement commercial
Société SICOLAIT groupe coopérative 3A

Missions : management d'une équipe de 10 commerciaux et négociation grands comptes

2002 – 2008 Travailleur indépendant

Missions :

Formation – enseignement

Conception & animation de formations dans les domaines de vente accueil, management conduite du changement et conseil en organisation.

Chargée de cours à la fac

Master commerce internationale : Module négociation et stratégie d'organisation et communication

Commercial – Communication - Management :

- Responsable centre d'appel,
- Organisation et relations presse : *Prologue du PARIS-DAKAR - Grand Prix de France Moto Championnat du Monde de BOXE*

2000 – 2002 Directrice commerciale et marketing - Société Noël CRUZILLES

1990 - 1999 Responsable régionale - Mondelez

1988 - 1990 Chargée de la promotion et de la communication - Comité Régional du Tourisme Auvergne

Document actualisé le 14/10/2024



Exemple de réalisations

Négociation et Direction de Projet Nationale de l'accompagnement d'un PSE multi-sites (30 environ)

- Définition de la stratégie en lien avec le drh
- Management global de 50 consultants
- Elaboration des budgets
- Reporting dans le cadre de commission de suivi
- Animation Team-building dans le cadre de cohésion de projet collectif

CA : 8 millions d'euros

Création et Accompagnement d'un programme de formation pour un Codir basé sur la « Conduite du changement »

- Travail sur la vision et la mise en œuvre
- Coordination et Pilotage du Plan d'actions
- Animation « accompagnement au changement »
- Donner envie et du sens grâce à des méthodes d'intelligence collective

2 jours, 100 personnes, a permis de « passer le cap en douceur »

Création Formations-action-ateliers :

- Gestion des conflits Méditation et Aikido ;
- Accompagnement à la reprise du travail après un Burn Out
- Création d'un jeu QVT à destination des managers
- Et animation auprès de divers intervenants : ANDRH, CHRU, INDUSTRIES...
- Objectifs : avoir une vision holistique des relations

Centres d'intérêt

SPORTS :

Trail, Aïkido (ceinture noire 2^{ème} Dan), skating, vtt

VIE ASSOCIATIVE :

Ex-Présidente de la Ligue d'Auvergne d'aïkido (600 personnes)
Ex-Secrétaire Générale de la Fédération Française d'Aïkido, Aïkibudo et Affinitaires (30000 personnes) pendant 10 ans.

LECTURE :

Romans et essais sur la pensée chinoise holistique

VOYAGES :

Islande, Norvège, Maroc, Turquie, Chypre, Mexique, Tanzanie, Sri Lanka, Ile de la Réunion, Ile Maurice, Floride, New York, Boston, Tokyo, Pékin, Espagne...

Passion : Santé-Bien-être

Médecine Traditionnelle Chinoise :

- Certifiée en bases fondamentales
- Certifiée en acupuncture, Psychologie chinois

Méditation Pleine Conscience :

INSTRUCTEUR MBSR : programme validé par la HAS

Exemple de travail en cours

Réalisation d'un travail Prévention, Hygiène de vie et Performance

Création d'un package « Bien-être au Travail et Performance « bien vivre » au travail et prise en main de sa santé par une approche globale :

- Bien vivre ses liens sociaux
- Donner des clés sur le sens au travail, l'engagement et donner « envie »
- Co-construction de plan d'action individuel

Document actualisé le 14/10/2024



ACCESSIBILITE

En application de l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et du décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 ce document présente la politique de PEP'S EQUILIBRE en matière d'accessibilité numérique.

1. RESPONSABLE ACCESSIBILITE NUMERIQUE

Pour veiller continuellement à l'accessibilité des contenus numériques, PEP'S EQUILIBRE a nommé un responsable de l'accessibilité numérique.

Celui-ci a pour missions :

- De veiller à la mise en place de processus pour l'accessibilité des contenus numériques ;
- De rendre compte au responsable de la formation des contenus et des services numériques, ainsi que de tout besoin d'amélioration ;
- De s'assurer que la sensibilisation aux exigences de l'accessibilité est encouragée dans l'établissement ;
- D'être l'interlocuteur premier sur tous les sujets d'accessibilité numérique.

2. ACTION DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION

Pour répondre au besoin de sensibilisation et de formation des membres de PEP'S EQUILIBRE, un plan de formation sera déroulé sur les trois prochaines années. Ces formations seront réalisées selon la méthode la plus appropriée pour répondre aux spécificités de la formation, soit par des dispositifs à distance synchrones ou asynchrones, soit par des dispositifs en présentiel.

3. GUIDE DES BONNES PRATIQUES

Pour que la prise en compte de l'accessibilité dans la fabrication des contenus et la mise en place des services numériques deviennent des éléments de la qualité, chaque pôle intègrera les bonnes pratiques de l'accessibilité adaptées à ses contenus et outils. Cette adaptation sera issue des expériences faites lors de nos formations.

Document actualisé le 14/10/2024



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Modalités de règlement

Le paiement sera dû en totalité à réception d'une facture émise par l'organisme de formation à destination du bénéficiaire.

Non réalisation de la prestation de formation

En application de l'article L6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les bénéficiaires et l'organisme de formation, que faute de résiliation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, « PEP'S EQUILIBRE » est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. « PEP'S EQUILIBRE » ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à « PEP'S EQUILIBRE », les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de « PEP'S EQUILIBRE ».

Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en deux exemplaires par « PEP'S EQUILIBRE » au Client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doivent être retourné à « PEP'S EQUILIBRE » par e-mail. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre « PEP'S EQUILIBRE », l'OPCO ou le Client. À l'issue de la formation, « PEP'S EQUILIBRE » remet une attestation de formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, « PEP'S EQUILIBRE » lui fait parvenir un exemplaire de la feuille d'émargement accompagné de la facture. Une attestation d'assiduité pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

Dédommagement, réparation ou dédit

Document actualisé le 14/10/2024



En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation

- Dans un délai compris entre 2 semaines et 1 semaine avant le début de la formation : 50% du coût de la formation est dû.
- Dans un délai compris entre 1 semaine et 48 heures avant le début de la formation : 75 % du coût de la formation est dû.
- Dans un délai inférieur à 48 heures avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par « PEP'S EQUILIBRE » pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. À ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de « PEP'S EQUILIBRE ». Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau du(des) participant(s) ou de la dynamique de la session.

Confidentialité et communication

« PEP'S EQUILIBRE », le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par « PEP'S EQUILIBRE » au Client. « PEP'S EQUILIBRE » s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par « PEP'S EQUILIBRE » comme client de ses formations. À cet effet, le Client autorise

Document actualisé le 14/10/2024



« PEP'S EQUILIBRE » à mentionner son nom, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, site internet, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Protection et accès aux informations à caractère personnel

L'organisme de formation s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de « PEP'S EQUILIBRE »

- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : « PEP'S EQUILIBRE » ou par voie électronique à : « PEP'S EQUILIBRE ».

En particulier, « PEP'S EQUILIBRE » conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation. Enfin, « PEP'S EQUILIBRE » s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

Litiges

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de CLERMONT-FERRAND sera seul compétent pour régler le litige.

Document actualisé le 14/10/2024